



## Conditions générales de réservation

### **1. Conditions à remplir pour l'établissement du contrat de la prestation de service :**

Vous devez nous fournir tous les renseignements indispensables à l'établissement de votre contrat et notamment : votre identité, votre adresse, le moyen de paiement de la prestation.

### **2. Le matériel:**

La prestation proposée ne comprend pas le prêt d'un VTT. Par contre le port du casque est obligatoire durant toute la pratique de l'activité.

### **3. Equipement pour la pratique du VTT :**

Tout pratiquant devra se munir d'un casque, d'un survêtement ou d'un short ainsi que de baskets et de gants courts ou de gants longs en fonction de la météo.

Les lunettes de soleils sont conseillées.

Les chaussures ouvertes telles des tongs ou des sandales sont interdites.

Un sac à dos avec une bouteille d'eau et un gouter est fortement recommandé.

### **4. Durée de la prestation :**

La prestation peut se faire à la demi-journée.

La prestation peut aussi se faire sur une journée complète.

### **5. Paiement :**

Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des prestations. Ils sont net de taxe (TVA non applicable – art 293 B du CGI)

Les prix indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés sur la fiche d'inscription.

#### **5.1 : Sont inclus dans le forfait :**

- L'encadrement sportif et technique.

#### **5.2 : Ne sont pas inclus :**

- Les achats personnels.
- Les frais médicaux.

**5.3 : Solde de la prestation :** la prestation devra être acquittée à la fin de la séance soit par chèque bancaire, soit sous forme d'espèce. La carte bancaire n'est pas acceptée.

### **6. Règlement intérieur :**

**6.1 :** Si le comportement d'un participant venait à nuire au bon fonctionnement de la séance, l'éducateur sportif de L'ECOL O VELO se réserve le droit de le renvoyer.

**6.2 :** Si le comportement de plusieurs participants venait à nuire au bon comportement de la séance et notamment à la sécurité du groupe ou des usagers rencontrés, la séance serait arrêtée, après en avoir informé les responsables du groupe.

**6.3 :** En cas d'arrêt de la séance pour des raisons de sécurité ou suite à des comportements irresponsables, le cout de la séance reste dû, conformément au contrat signé.

### **7. Encadrement :**

**7.1 :** L'encadrant est titulaire d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif. Son diplôme et sa carte professionnelle sont disponibles sur simple demande.

**7.2 :** Le nombre de personnes est limité à 12 pour un encadrant titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif.

**7.3 :** Toutefois le cours peut être programmé pour une personne ou plusieurs personnes venant de familles différentes.

**7.4 :** L'éducateur sportif se réserve le droit de ne pas prendre une personne au niveau physique ou technique trop faible, car cela pourrait nuire au bon déroulement de la séance.

### **8. Modification d'un programme :**

L'activité VTT étant une activité de pleine nature, nous sommes tributaires des conditions météorologiques. Dans le seul cas où les conditions ne nous permettraient pas d'effectuer les séances pour des raisons de sécurité, les séances ne seraient pas facturées.

### **9. Assurance :**

**9.1 :** Chaque participant devra s'assurer auprès de son assureur qu'il est bien couvert en responsabilité civile pour l'activité VTT.

**9.2 :** L'ECOL O VELO a souscrit un contrat de responsabilité civile professionnelle dans le cadre de la pratique du VTT.

Tout accident résultant de la faute personnelle d'un participant (chute due à une mauvaise appréciation d'une trajectoire, glissade sur une racine, non respect des règles de sécurité ou accrochage entre deux participants) n'est pas pris en compte par l'assurance de L'ECOL O VELO.

Dans tous les cas c'est l'assurance personnelle du participant (responsabilité civile) ou du centre dans lequel le participant est inscrit qui sera utilisée.

**9.3 :** Nos stages ne comprennent pas l'assurance personnelle et les éventuels frais de secours et médicaux. Pensez à vérifier auprès de votre assurance personnelle si vous êtes suffisamment couvert pour vous et vos enfants.

**9.4 :** En cas d'accident nécessitant l'appel aux pompiers, les frais pouvant être engagés seront à la charge des participants.

**9.5 :** Si un des participants est éloigné de son domicile et qu'un médecin décide qu'un retour ne peut se faire que sous assistance médicale, votre organisme réglera les frais de rapatriement restant à charge.

**9.6 :** Chaque participants devra être à jour de ses vaccins et devra avoir en sa possession tous les documents concernant sa sécurité sociale. (et notamment l'autorisation des parents qui autorise l'éducateur sportif à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident).

**9.7 :** La responsabilité de L'ECOL O VELO n'est pas engagée en cas de perte, de détérioration, de vol d'affaires personnelles, d'objets de valeurs, d'espèces ou de vêtements appartenant aux participants.

### **10. Frais médicaux :**

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants.

### **11. Droit à l'image :**

L'organisateur de la prestation s'engage à accepter l'utilisation d'images (photos des participants) par L'ECOL O VELO.

### **12. Information personnelle :**

Les informations qui vous sont demandées au moment de l'inscription sont destinées à mieux vous connaître. Il est obligatoire de répondre à ces questions sauf si il est mentionné que la réponse est facultative. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978) pour l'exercer veuillez cocher la case ci après :

### **13 : Réclamation :**

Le seul tribunal compétent pour reconnaître tout litige à la présente réservation sera celui dont relève le siège social de l'entreprise.